

BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)

JUILLET 2023

LE MOT DU MAIRE

L'eau une ressource de plus en plus précieuse

Ce premier semestre de l'année 2023 aura été marqué par un épisode de sécheresse plutôt précoce.

Notre département est resté, et demeure à ce jour, en situation d'alerte depuis le mois de mars Cf. arrêté préfectoral du 23 mars.

Les épisodes pluvieux du mois de mai n'auront pas suffi à compenser une pluviométrie hivernale très réduite, les nappes de notre département demeurent déficitaires y compris celles alimentant notre commune.

Cette vulnérabilité a été soulignée par le président du Syndicat Mixte des Eaux du Breuchin lors de la séance du 23 juin.

L'an passé, ainsi qu'en ce début d'année, nous avons adopté un comportement citoyen, veillant à limiter notre consommation : moins de 27 500 m³ pour l'année 2022, soit une moyenne mensuelle de 75,3 m³ ; consommation la plus basse jamais enregistrée.

Avec un volume distribué sur 2022 d'environ 21 700 m³, notre rendement est de 79 %.

Depuis 2018, ce rendement oscille entre 79 et 83%, et nous situe parmi les "bons élèves" du département.

Cependant les consommations mensuelles depuis le mois d'avril dépassent les 80 m³.

La campagne de relève de compteurs réalisée début juin par notre employé communal a permis d'identifier quelques fuites après compteurs qui ont été rapidement solutionnées.

Mais des alertes avec des pics de consommation journalière au-delà de 120 m³ aux alentours du 10 juin nous ont fortement inquiétées ; pensant à des fuites réseaux plus conséquentes, nous avons rapidement engagé un processus de recherche... en vain ; il s'est avéré qu'il ne s'agissait que de consommations excessives, **malgré l'arrêté préfectoral.**

En cas de surconsommation ponctuelle (travaux ...) il est impératif de prévenir la municipalité !!

En tant qu'élus, nous restons vigilants et tentons de solutionner le plus rapidement possible tout problème surgissant sur nos réseaux ; en tant que citoyen, nous nous devons de poursuivre nos efforts afin de réduire notre consommation et ainsi préserver notre ressource.

Il est important de surveiller régulièrement (mensuellement) son raccordement au réseau et son compteur : de soulever son tampon, situé pour la plupart dans la rue, de vérifier l'état du branchement (fuite apparente) et d'effectuer des relevés intermédiaires afin de cerner d'éventuelles fuites, sur la partie située après compteur jusqu'à votre habitation (portion de réseau privé qui reste sous votre responsabilité), ou au sein de votre habitation (joint de chasse d'eau défailant ...)

Bien évidemment nous ne pouvons que conseiller à chaque foyer d'installer des systèmes de récupération d'eau de pluie ... pour arroser les jardins ou laver les voitures.

Certains bénéficient de puits sur leur propriété, pour autant ceux-ci doivent en période de sécheresse être déficitaires.

J'en profite pour rappeler la réglementation en matière de distribution d'eau pluviale au sein d'une habitation :

Il est possible d'alimenter le sous-sol, le lave-linge, les WC par un réseau interne, mais ce dernier doit **absolument être indépendant du réseau de distribution d'eau potable de la collectivité.**

De plus, pour chaque robinet de distribution d'eau pluviale, il est impératif d'apposer au plus près un écriteau "eau non potable" ou "impropre à la consommation".

Chaque système de récupération avec distribution au sein de l'habitation doit être déclaré en mairie, il peut être contrôlé par un agent de la collectivité ; en cas de non-conformité, de contamination du réseau d'eau public, vous risquez 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Utilisation de l'eau de l'ancien château d'eau provenant des sources du grand bois :

Notre ancien château d'eau sert avant tout de réserve incendie (200 m³).

Le surplus (en trop plein) alimente nos fontaines (Rue de la Frôterie et place de la mairie).

Depuis quelques années, à la demande de certains, nous avons installé un système de distribution à partir de ce trop-plein afin de permettre de remplir des cuves individuelles à destination des jardins potagers.

Nous nous sommes aperçus depuis d'une certaine dérive : certains en abuse (souci d'équité), d'autre en bénéficient alors qu'ils ne devraient pas (personnes extérieures à la commune).

Nous réfléchissons à un mode opératoire permettant d'avoir un accès limité et équitable à cette ressource, qui ne soit ni trop coûteux, ni chronophage...

En attendant, je vous renvoie à votre sens civique et votre moralité pour ne pas en abuser.

Conformément aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, **les prélèvements d'eau dans le milieu naturel et/ ou leurs ouvrages, peuvent être soumis à déclaration ou autorisation préalable, selon leurs caractéristiques.**

Le prélèvement d'eau dans un espace naturel demeure autorisé dans la mesure où il n'excède pas 400 m³ par an ou 2% du débit ; 1 000 m³ par an pour un puits ou un forage.

Cette possibilité est bien évidemment levée en cas de restriction ; **en situation d'alerte, il est strictement interdit de prélever de l'eau dans ce milieu naturel.**

Seuls les exploitants agricoles, pour abreuver le bétail, peuvent continuer de prélever la ressource **sous conditions de déclaration auprès des services de la DDT du département.**

D.HUGEDET

Vote des budgets

Budget communal - Comptes administratifs 2022

Un budget de fonctionnement maîtrisé grâce à des recettes de vente de bois assez conséquentes cette année encore (75 000 €), des loyers stables et une évolution mécanique des bases fiscales :

Nos charges à caractère général sont en légère augmentation de par :

- Des dépenses d'énergie plus conséquentes que l'an passé (+ 25%), mais bien inférieures à ce qu'elles auraient pu être si nous n'avions pas changé nos chaudières fuel pour des chaudières à pellets.

En 2023, après un retour à des tarifs plus raisonnables, nous réaliserons sur cette ligne budgétaire une économie de 40% par rapport à 2022.

- Des frais de gardiennage proportionnels aux ventes de bois.
- Des frais supplémentaires liés à l'évacuation des cuves à fuel.
- Des frais de réparation du tracteur communal plus conséquents.

Les charges de personnels évoluent dans la logique des déroulements de carrière de nos employés.

Les charges de gestion courante, ainsi que les atténuations de produits demeurent stables.

Dans le chapitre atténuation de produits, nous retrouvons un montant d'environ 50 000 € correspondants aux charges estimées en 2014 lors du transfert des compétences scolaires, périscolaire (30 000 €) et voirie (20 000 €),

Des dépenses d'investissement d'~ 82 000 € sur 2022, avec :

- Le changement de la chaudière des logements de la mairie avec travaux annexes de mise aux normes incendie ~ 48 000 €
- La rénovation de notre monument aux morts ~ 9 500 €
- La rénovation d'une salle de bain d'un logement communal ~ 8 500 €
- Des travaux forestiers ~ 2 500 €
- Des achats de terrains ~ 2 500 €
- Des travaux de soutènement le long de la RD100 dans le cadre de l'aménagement de l'entrée ouest du village ~ 7 000 €
- Aménagement paysager rue d'Auxon ~ 500 €
- Renouvellement extincteurs ~ 300 €
- Renouvellement ordinateur portable mairie ~ 700 €
- Renouvellement outillage atelier ~ 2 500 €

Budgets prévisionnels 2023

Un excédent cumulé d'environ 230 000 €, et des dépenses de fonctionnement raisonnables et raisonnables nous permettent d'envisager un certain nombre d'investissements sans faire appel au levier fiscal.

La collectivité a pris la décision de ne pas augmenter les taux communaux de foncier bâti et foncier non bâti.

Si la taxe d'habitation a disparu pour la plupart d'entre nous, elle perdure pour les résidences secondaires, le taux validé demeure inchangé.

Pour autant, nos recettes fiscales évoluent au regard d'une augmentation mécanique des bases, d'environ 7%, assise sur le taux d'inflation.

Les investissements envisagés concernent des projets déjà évoqués lors de nos précédents bulletins :

- L'aménagement de l'entrée ouest du village suite à l'appel d'offres sera confié à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 143 409 € HT ; selon les taux de subvention obtenus le reste à charge oscillera entre 115 000 et 138 000 €.
- La réalisation d'un verger conservatoire pour un montant d'environ 4 000 € subventionné à 50 % par la Région
- Le complément de l'aire de jeu du Parc avec l'installation de jeux supplémentaires (balançoires, araignée) pour un montant d'environ 35 000 €

Tous ces travaux sont programmés pour le dernier trimestre, voire pour le premier de l'année suivante en cas de retard constaté dans l'instruction des dossiers de demande de subventions.

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé de reconduire les accompagnements sociaux pour nos jeunes comme pour nos aînés, soit :

*** pour les élèves de primaire :**

12 € coopérative scolaire,
20 € voyage scolaire



Selon la définition des
projets scolaires

*** pour les élèves du secondaire (collège et lycée) :**

12 € gratuité scolaire (Merci de s'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)

20 € voyage scolaire une fois par élève pour un projet réalisé dans l'année budgétaire (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).

*** Poursuite d'étude ou obtention du permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne (18-25 ans) avec comme condition préalable de résider sur notre commune depuis au moins un an.

Dans le cadre d'une poursuite d'étude : documents justificatifs au cas par cas

Dans le cadre du Permis de conduire, justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

*** Obtention des cartes jeunes :**

Inscription en mairie avant le 20 juillet. Pour ceux qui seraient partis en vacances, une campagne d'inscription complémentaire sera possible la dernière semaine d'août.

Passé ce délai la secrétaire ne prendra plus en compte les demandes ultérieures.

Nos amis les bêtes

S'il semble que nous ayons grandement solutionné l'expansion de notre population de chats errants par la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation, nous constatons de plus en plus de **déjections canines sur nos trottoirs et espaces verts**.

A priori la population canine est en expansion sur la commune ; le chien demeure le meilleur ami de l'homme ...

Bien naturellement, il est indispensable d'emmener nos amis se promener, cependant, il serait souhaitable de ne pas les laisser déposer leurs excréments le long de nos trottoirs ou sur nos espaces verts, à moins bien sûr de passer derrière et de les ramasser.

Je rappelle qu'il est interdit par arrêté municipal de se promener avec des animaux aux alentours des aires de jeu que ce soit au Parc ou vers le terrain de tennis.

Afin de tenter d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur(s) animal (aux), la municipalité a décidé d'investir dans des distributeurs de sachets : **cing distributeurs seront répartis au cœur du village ; tâchez d'en faire bon usage.**

Taille de haies

Pensez à tailler les haies ou arbres qui débordent sur le domaine public, notamment sur les trottoirs rendant parfois la circulation des piétons difficile voire dangereuse.

Activité commerciale

Un nouveau commerce ambulant de vente de pizzas s'installe à Bougnon le samedi de 18h à 21h30

Accompagnement à l'usage de l'outil numérique

Un accompagnement numérique est proposé par le Département aux habitants de Terres de Saône.

Les personnes intéressées ont la possibilité de s'inscrire à des ateliers collectifs ; un questionnaire est joint à ce bulletin, afin de cibler vos besoins.

A rapporter en mairie avant le 20 juillet.

Fibre optique

La société chargée de déployer la fibre optique sur la commune a pris du retard dans la réalisation des travaux ; ceux-ci devraient être achevés d'ici la fin septembre (au lieu de fin juin).

Un délai de 3 mois, à l'issue des travaux, doit être respecté afin de permettre à chaque opérateur de se positionner ; à l'issue de ce délai (fin décembre) tout un chacun pourra alors solliciter l'opérateur de son choix afin de raccorder son habitation.

Point lotissement



Mairie de BOUGNON
15 Bis Grande Rue
70170 BOUGNON

ÉCHELLE : 1/1000ème
Ind 4 du 22/03/23

Lors de la séance du 23 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a validé l'avant-projet proposé par le cabinet d'étude EUROINFRA.

Schéma d'aménagement de lotissement Phasage de travaux et de commercialisation

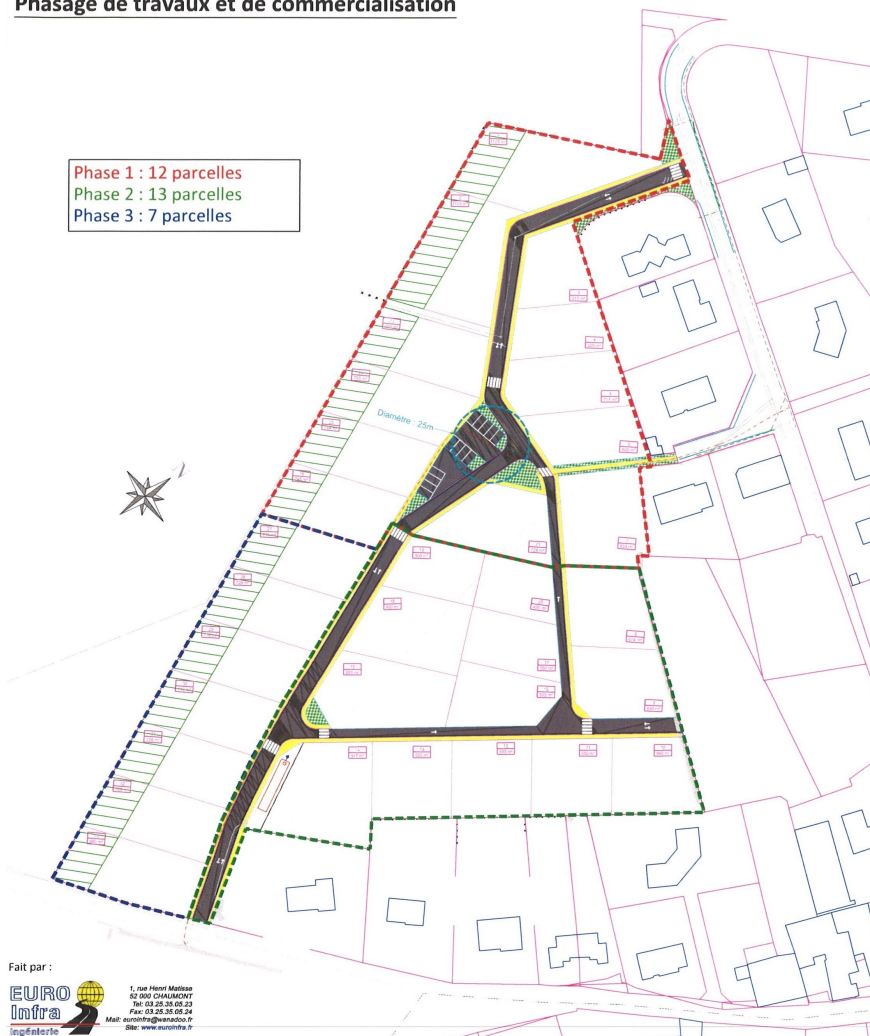
Le plan d'aménagement de cette extension sera déposé d'ici le 15 juillet auprès des services instructeurs. Cette extension comportera 32 parcelles et se déroulera, si le plan d'aménagement est validé, en 3 phases.

Une première phase de 12 parcelles verra le jour en partie ouest dans le prolongement de la voirie de la Pellerotte ; une place de retournement provisoire sera réalisée à l'emplacement des futures places de stationnement publiques, permettant ainsi le ramassage des ordures ménagères.

La défense incendie sera assurée à partir du Point d'Eau Incendie existant.

Les travaux de voirie seront achevés, avec un bouclage par la rue de la Craie, lors de la réalisation de la phase 2. Cette phase 2 sera engagée lorsque les $\frac{3}{4}$ des parcelles de la phase 1 seront vendues.

Phase 1 : 12 parcelles
Phase 2 : 13 parcelles
Phase 3 : 7 parcelles



Fait par :



1, rue Henri Matisse
52 000 CHALONSUR
Tel: 03 25 38 05 23
Fax: 03 25 38 05 24
Mail: euroinfra@euroinfra.fr
Site: www.euroinfra.fr

ÉTAT CIVIL

Décès

Nous sommes au regret de rappeler le décès de :

PETITJEAN Tom, décédé le 13 janvier 2023

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles respectives.

Naissances

Nous éprouvons davantage de plaisir à vous annoncer les naissances suivantes :

Romy CHAPUZOT, née le 13 février 2023

Raphaëlle KIENER, née le 31 mars 2023

Thibault GUICHARD, né le 9 juin 2023

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

BAL

Des nouvelles de notre association.

L'assemblée générale du 11 février a apporté quelques modifications. Jacques ETIENNE a souhaité mettre un terme à son titre de Président.

Par manque de candidat et pour ne pas mettre en sommeil, notre Association, j'ai accepté de prendre le poste vacant de Président.

Voici les membres du bureau :

Françoise ETIENNE	Présidente	ELISA KIENER	Secrétaire
Yvon COURTOISIER	Vice-Président	Marie Christine LEOUBE	Vice-Secrétaire
Jocelyne DEPREURANT	Trésorière		
Joëlle COURTOISIER	Vice Trésorière		

Jacques et Martine SAGE, Lucie ETIENNE, Henri CLAUDEY, Daniel LARRIERE, Jacques ETIENNE sont membres.

Programme établi pour 2023 :

Dimanche 9 Juillet : Fête Champêtre

Samedi 28 Octobre : Soirée Jeux

Dimanche 27 Août : Vide grenier

Dimanche 19 Novembre : Marché de Noël à Bougnon

Dimanche 8 Octobre : Soirée cabaret à St Nabord

Dimanche 10 Décembre : Sortie marché de Noël à Colmar

Nous arrivons à mi-chemin de nos animations pour l'année. Je vous rappelle notre Fête Champêtre du dimanche 9 Juillet.

J'aimerais adresser un grand merci à toute la population pour l'excellent accueil réservé à nos 3 compères, et pour la générosité des donateurs.

Nous vous attendons nombreux à partir de 14H.

L'événement phare de notre planning : le vide grenier le dimanche 27 Août.

Vous trouverez en annexe le bulletin d'inscription.

Au plaisir de vous retrouver

F. ETIENNE

Vacances



La mairie sera fermée du 28 juillet au 21 août inclus.
La bibliothèque sera fermée du 7 juillet au 4 septembre inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjoints.